

18 novembre 2014
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la cinquante-septième session

Vienne, 3-5 décembre 2014

Point 9 de l'ordre du jour


Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016

Débat spécial: proposition du Président de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-septième session concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016, pour examen par la Commission

1. Le présent document de séance, qui constitue une version révisée du document officiel présenté par le Président pour examen par la Commission des stupéfiants à sa réunion intersessions du 4 septembre 2014, contient des propositions modifiées devant être examinées par la Commission.
2. La présente version révisée tient compte des observations reçues depuis la présentation du document officiel, ainsi que des observations faites par les délégations à la réunion intersessions de la Commission tenue le 23 octobre 2014, aux discussions informelles et aux réunions de remue-méninges avec les groupes régionaux, et des contributions reçues des États Membres, des organes, entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile.
3. Comme l'indique le document officiel, l'approche proposée suit le cadre défini aux paragraphes 44 et 45 de la résolution 67/193 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, et a décidé également qu'à sa session extraordinaire, elle examinerait l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération

V.14-07722 (F)



Merci de recycler 

internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et procéderait notamment à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies. L'approche proposée tient également compte d'une demande formulée lors de la table ronde sur les questions de fond destinées à la session extraordinaire, tenue le 18 mars pendant la partie ordinaire de la cinquante-septième session de la Commission, que la Déclaration ministérielle conjointe adoptée lors de l'examen à mi-parcours de haut niveau de la Commission servirait de socle commun pour préparer la session extraordinaire prévue en 2016 (E/2014/28, par. 93). Dans le paragraphe 10 de la Déclaration ministérielle conjointe, il est reconnu que nombre des difficultés posées par le problème mondial de la drogue persistent et que de nouvelles difficultés sont apparues à certains endroits du monde et la nécessité de tenir compte de ces nouvelles tendances dans l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action est soulignée. Lors de la table ronde, il a été demandé d'adopter une approche pratique, passant par le renforcement de la mise en œuvre opérationnelle à travers le monde des documents politiques existants, par la pleine exploitation des outils disponibles et par le partage des données et du savoir-faire existants aux niveaux national et régional, tout en tenant compte des réalités actuelles (ibid., par. 95 et 98).

4. Comme cela a déjà été souligné dans le document officiel, l'approche proposée vise à encourager et promouvoir la participation active de toutes les parties prenantes, notamment de tous les États Membres, tous les organes, entités et institutions spécialisées pertinents du système des Nations Unies, des organisations internationales et régionales concernées et de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, la communauté scientifique et les jeunes, tant aux travaux préparatoires menés par la Commission qu'à la session extraordinaire proprement dite.

5. L'approche proposée vise à faciliter la mise en œuvre du paragraphe 10 de la résolution intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016", approuvée par la Troisième Commission le 16 octobre 2014 et présentée pour adoption définitive par l'Assemblée générale en séance plénière, dans lequel l'Assemblée reconnaîtrait que la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue qui doit se tenir en 2016 offre aux États Membres l'occasion d'avoir, dans la perspective de la date butoir de 2019, une discussion de haut niveau et de vaste portée dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments internationaux pertinents, en vue de progresser encore dans la réalisation des engagements et buts énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action.

6. Il est proposé que la session extraordinaire se déroule sur une période de trois jours et se compose d'un débat général de haut niveau et de quatre ateliers de haut niveau. Le débat général permettrait à des orateurs de haut niveau d'informer les participants à la session des politiques, ainsi que des progrès accomplis, des difficultés rencontrées, des réalités et des besoins à l'échelle nationale et régionale, et des activités et des initiatives transnationales et internationales de coopération.

7. L'approche opérationnelle proposée, fondée sur les documents politiques existants, vise à faciliter l'examen approfondi des expériences acquises et des

enseignements tirés aux niveaux national, régional et international sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. L'approche proposée vise, dans le même temps, à parvenir à des résultats concrets et prospectifs en chargeant la Commission de formuler des recommandations concrètes sur la voie à suivre et en prévoyant de rendre compte des principales questions soulevées lors des ateliers de haut niveau dans les résumés qui seront présentés par le Président à la séance plénière.

Annexe I

Projet d'ordre du jour provisoire proposé pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016

1. Ouverture de la session extraordinaire.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la session extraordinaire:
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élections.
5. Rapport de la Commission des stupéfiants sur ses travaux préparatoires.
6. Organisation de la session et adoption de l'ordre du jour.
7. Déclarations liminaires de haut niveau¹.
8. Débat général de haut niveau sur le thème "Évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue aux niveaux national, régional et international: vers le renforcement de l'application opérationnelle de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue"².
9. Ateliers de haut niveau (*qui auront lieu en comité plénier, parallèlement à la séance plénière*):
 - a) Réduction de la demande et questions connexes: drogues et santé (atelier 1):

Première partie: prévention, traitement; prévention, traitement et prise en charge du VIH/sida;
Deuxième partie: disponibilité de substances placées sous contrôle à des fins médicales;
 - b) Réduction de l'offre et mesures connexes, lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire: drogues et crime (atelier 2):

¹ Il est proposé qu'à la séance d'ouverture de haut niveau, des déclarations soient faites par le Président de l'Assemblée générale et par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par un représentant de la communauté scientifique, un représentant des jeunes et un représentant des organisations non gouvernementales.

² Au nombre des orateurs de haut niveau pourraient figurer des représentants des États Membres, des chefs d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, des chefs d'autres organisations internationales et régionales et des représentants de haut niveau d'organisations non gouvernementales. Les modalités devront être précisées davantage.

Première partie: mesures nationales, régionales et transrégionales pour lutter contre la criminalité liée à la drogue, notamment la coopération judiciaire en matière pénale;

Deuxième partie: faire face aux nouveaux défis et problèmes, notamment les nouvelles substances psychoactives, les précurseurs et la cybercriminalité;

- c) Questions transversales: drogues et droits de l'homme, et jeunes, femmes, enfants et collectivités (atelier 3):

Première partie: lutte contre les problèmes liés à la drogue en totale conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

Deuxième partie: drogues, femmes, enfants et collectivités;

- d) Drogues, développement durable et coopération internationale (atelier 4):

Première partie: drogues, étude des problèmes socioéconomiques et promotion du développement durable, notamment du développement alternatif;

Deuxième partie: renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée et amélioration de la coopération internationale, notamment l'assistance technique, comme suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016.

10. Conclusions et documents issus de la session extraordinaire (*adoption de recommandations concrètes élaborées par la Commission des stupéfiants et présentation de résumés rendant compte des principales questions examinées lors des ateliers*).
11. Clôture de la session extraordinaire.

Annexe II

Projet de programme de travail proposé de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

| <i>Date et heure</i> | <i>Plénière</i> | <i>Comité plénier</i> |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Premier jour | | |
| 10 heures-13 heures | Ouverture de la session extraordinaire Déclarations liminaires Débat général | |
| 15 heures-18 heures | Débat général (<i>suite</i>) | Atelier de haut niveau 1 |
| Deuxième jour | | |
| 10 heures-13 heures | Débat général (<i>suite</i>) | Atelier de haut niveau 2 |
| 15 heures-18 heures | Débat général (<i>suite</i>) | Atelier de haut niveau 3 |
| Troisième jour | | |
| 10 heures-13 heures | Débat général (<i>suite</i>) | Atelier de haut niveau 4 |
| 15 heures-18 heures | Débat général (<i>suite</i>) Conclusions et textes issus de la session extraordinaire Clôture de la session extraordinaire | |

Note: Des efforts seront déployés, en étroite consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, afin de prendre les dispositions nécessaires pour attribuer un tour de parole aux orateurs de haut niveau qui souhaitent s'exprimer lors du débat général.